

Agent de maintenance des bâtiments

RNCP38731 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	230r
Formacode(s)	22486
Code(s) ROME	I1203
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	16/11/2028

Certificateur(s)

HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE · SIRET : 17987301300017

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments.

Le

périmètre des activités de l'agent de maintenance des bâtiments varie fortement selon l'organisation propre à chaque établissement dont il dépend et se caractérise par la polyvalence de ses interventions (du contrôle visuel à la remise en état).

L'agent de maintenance des bâtiments a l'obligation d'appliquer et de respecter les normes d'hygiènes et de sécurité.

Ses missions :

Assurer la

maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures, de l'installation électrique, de l'installation thermique et sanitaire dans les bâtiments afin de prévenir tout désordre.

Etablir le diagnostic

lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et réaliser le dépannage dans la limite de ses compétences, sinon faire intervenir une entreprise spécialisée.

Effectuer la maintenance améliorative

courante (aménagement divers, finitions, électricité, plomberie, etc.), dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une pièce, d'un local, etc.

ACTIVITÉS VISÉES

- 1) Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- 2) Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- 3) Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment

Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
2. Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
3. Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Blocs de compétences

RNCP38731BC01 — Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

LISTE DE COMPÉTENCES

Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1) Mise en situation professionnelle:

A partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise :

la construction et réparation d'un ouvrage à base

de plâtre sec, la pose d'éléments menuisés manufacturés, la pose ou changement d'un équipement de serrurerie, la

pose d'un revêtement mural à peindre, la mise en peinture

de différents subjectiles, la pose ou réparation d'un revêtement dur mural.

2) Autres modalités d'évaluation le cas échéant:

Cet entretien est réalisé après la Mise en situation professionnelle.

Le jury demande au candidat de commenter oralement les fiches d'intervention produites lors de la Mise en situation professionnelle.

Questionnaire sous forme de QCM

RNCP38731BC02 — Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

LISTE DE COMPÉTENCES

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1) Mise en situation professionnelle:

A partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise la pose et/ou déplacement d'un appareil électrique.

2) Autres modalités d'évaluation le cas échéant:

Cet entretien est réalisé après la Mise en situation professionnelle.

Le jury questionne le candidat sur un dysfonctionnement constaté sur une installation électrique. Le candidat répond oralement aux questions posées par le jury.

Questionnaire sous forme de QCM

RNCP38731BC03 — Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

LISTE DE COMPÉTENCES

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment

Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1) Mise en situation professionnelle:

A partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise la pose ou la modification d'une installation sanitaire

2) Autres modalités d'évaluation le cas échéant:

Cet entretien est réalisé après la Mise en situation professionnelle.

Le jury questionne le candidat sur un dysfonctionnement constaté sur une installation thermique et sanitaire. Le candidat répond oralement aux questions posées par le jury.

Questionnaire sous forme de QCM

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Structures ou institutions d'accueil pour personnes âgées ou personnes en situation de handicap ;
- Établissements de soins ;
- Hôtels et pensions de famille ;
- Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement ;
- Établissements de plein air ;
- Administrations, banques, bureaux ;
- Magasins de vente, centres commerciaux ;
- Entreprises.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent de maintenance et d'entretien polyvalent des locaux ;
- Agent de maintenance multi techniques immobilières ;
- Agent polyvalent d'entretien ;
- Agent polyvalent du service de maintenance ;
- Factotum ;
- Ouvrier de maintenance polyvalent des bâtiments ;
- Ouvrier qualifié de maintenance dans l'hôtellerie de plein air.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Articles A 4456-1 à A4456-5 du code polynésien du travail

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 683 €
Familles professionnelles (FAP)	G0A43 — Ouvriers polyvalents d'entretien du bâtiment · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 565
Jugés difficiles à recruter	35 %

Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	G0A43 — Ouvriers polyvalents d'entretien du bâtiment

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (2 membres du jury par candidat présenté).

Le jury est composé de professionnels :

- Responsable travaux
- Artisan bâtiment
- Chef d'entreprise

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 000 €
Selon la branche	6 000 € – 8 030 €
Prise en charge	Branches concernées
8 000 €	Valeur par défaut · 199 branches
8 030 €	CPNE Entreprises des activités du déchet et de la propreté urbaine, CPNE autoroutes, CPNE de l'édition de livres, de l'édition phonographique et de l'édition de musique, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC), CPNEFP des commerces de gros
6 000 €	CPNEFP de la Mutualité Sociale Agricole, CPNEFP de la métallurgie
8 012 €	CPNE de la branche de l'hospitalisation privée à statut commercial et du thermalisme
7 709 €	CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
7 708 €	CPNE Travail Temporaire
6 938 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
6 500 €	CPNEF des Entreprises Sociales pour l'Habitat
6 100 €	CPNEF des organismes publics et coopératifs de l'habitat social

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	16/11/2028
Date de dernière délivrance possible	16/11/2028

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38731/>